



FO ESR 42

Force ouvrière enseignement supérieur et recherche Loire
Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1 - e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42/>

CSA de l'UJM du 4 mars 2024 – Notes de CR

1. DECLARATION PREALABLE DE FO ESR 42.....	1
2. PROJET EPE UJM / ENSASE	2
3. CAMPAGNE D'EMPLOI DES CONTRACTUELS	3
4. CONTINGENTS DE SEMESTRES SUPPLEMENTAIRES DE CRCT PAR ETABLISSEMENT	4
5. GUIDE DE GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL DES BIATSS	4
6. AVIS COMPLEMENTAIRE SUR LA CAMPAGNE D'EMPLOIS DES TITULAIRES	5
7. BILAN SUR LE TELETRAVAIL 2023-2024	5
8. CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024/2025.....	6
9. PRESENTATION DU RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE D'AUTHENTIFICATION.....	6
10. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 JANVIER 2024.....	6
11. QUESTIONS DIVERSES.....	6

1. Déclaration préalable de FO ESR 42

Près d'un milliard d'euros de coupes budgétaires ont été annoncés pour l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont plus de 80 millions d'euros pour les universités et écoles, ce qui va avoir un impacte direct sur les budgets des universités. Toute la recherche, y compris celle menée dans les universités, est également attaquée, avec une coupe de 383 millions d'euros, ce qui entraîne une baisse en valeur absolue du budget consacré à la recherche. Cette décision nous paraît en totale contradiction avec la loi de programmation de la recherche, votée en octobre 2020. Car, même si on ne connaît pas encore dans le détail quels seront les impacts précis sur chacun des établissements, dont l'UJM, les conséquences sont prévisibles avec des postes statutaires non ouverts, des recrutements accrus de contractuels, la poursuite des coupes budgétaires, une dégradation des conditions de travail et une paupérisation de tous. C'est inacceptable. C'est d'autant plus inacceptable quand 3 milliards d'euros sont débloqués du jour au lendemain pour la guerre. **FO ESR 42** ne peut que continuer à revendiquer des budgets qui permettent les recrutements de titulaires absolument indispensables et qui permettent à tous les personnels et tous les établissements de faire leur travail, c'est-à-dire de remplir leur mission de service public.

Les mesures parcellaires divisent les personnels, notamment en matière de primes. Avec la fédération générale des fonctionnaires FO, **FO ESR 42** réclame donc 10 % d'augmentation du point d'indice tout de suite, l'indexation du point d'indice sur l'inflation et des négociations pour rattraper la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.

C'est pourquoi nous appelons à être en grève dès le vendredi 8 mars, journée pour les droits des femmes, mais aussi le 19 mars, en défense de la fonction publique, des salaires, du statut et des postes.

A l'UJM, **FO ESR 42** demande qu'aucun travail complémentaire ne soit imposé, dans aucun service, et le recrutement des fonctionnaires titulaires nécessaires au bon fonctionnement de notre établissement. **FO ESR 42** revendique la prise en compte de l'ancienneté des contractuels enseignants à égalités entre anciens et futurs recrutés et demande des primes égales entre contractuels et titulaires. Nous continuons aussi à demander à être reçus par la direction de TSE pour aborder les revendications. Nous continuons à demander que les textes concernant les personnels d'astreinte soient tout simplement respectés. Et de manière générale, nous continuons à demander le respect de la liberté d'expression syndicale.

2. Projet EPE UJM / ENSASE

Aucun document n'a été envoyé au préalable.

M. le Président déclare avoir été approché par la direction de L'ENSASE (École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne) qui souhaite intégrer notre université. L'UJM soutient la culture dans le monde contemporain et a déjà créé l'institut ARTS qui rassemble des établissements publics, dont l'ESASE fait partie. Dans le cadre de la révision de la convention avec l'ENSASE, en 2024, il est donc envisagé une intégration de l'ENSASE comme établissement-composante d'un EPE (Établissement Public Expérimental). Cela permettrait à l'ENSASE de s'appuyer sur la direction des ressources humaines de l'UJM, sur la direction du patrimoine et lui donnerait plus de visibilité au niveau de la recherche. Il indique que les pratiques de l'ENSASE devront converger vers les pratiques de l'université. Pour cet EPE, il y a des limites que la présidence ne veut pas dépasser quant à l'équilibre des personnalités élues et nommées au CA (au moins 70 %) Cependant, il souhaite profiter de « l'opération » pour faire évoluer les choses au CA en y faisant entrer le directeur du CHU de Saint-Etienne et des élus de l'agglomération de Roannaise.

Parallèlement l'ESADSE (École Supérieure d'Art et Design de Saint-Étienne) a fait une proposition semblable d'intégration à cet EPE. La présidence souhaite que l'ESADSE prenne le même chemin que l'ENSASE en commençant par une convention mais il lui semble important qu'un représentant des écoles associées soit aussi présent au CA de l'EPE.

Une autre organisation syndicale pose la question du financement.

M. le Président répond qu'il a une oreille attentive de la Ministre pour accompagner le projet.

* **Intervention de FO ESR 42.** Cette première information liminaire est déjà très complète sur ce rapprochement avec l'ENSASE, mais aussi sur le périmètre de l'EPE. Nous trouvons cependant dommage de ne pas avoir reçu de document préalable à ce sujet. Pour **FO ESR 42**, tous les rapprochements sont possibles quand ils sont souhaités par les personnels. Tel ne nous semble pas être le cas.

* **Question de FO ESR 42.** **FO ESR 42** avait voté en 2017 contre la convention d'association avec l'ENSASE, qui n'était accompagnée d'aucun moyen supplémentaire pour assurer la surcharge de travail. Avec le fort raboutage du budget annoncé dans l'ESR, **FO ESR 42** s'interroge sur un projet d'EPE qui apporterait une nouvelle complexification de fonctionnement, dans un contexte déjà difficile à l'UJM et l'ENSASE. Nous nous demandons pourquoi y a-t-il besoin de remplacer la convention par un projet d'EPE ? Les agents de l'UJM ont lutté contre la fusion car ils avaient tout à perdre dans ce projet. Qu'auraient-ils à gagner dans ce nouveau projet d'EPE ?

Voir notre communiqué :

[EPE UJM / ENSASE : qu'y a-t-il à gagner pour les personnels ?](#)

M. le Président répond qu'il propose à l'ENSASE ce qui avait été refusé à l'UJM lors du projet de l'« Idex ». Si les choses ne fonctionnent pas, il y aura possibilité de revenir en arrière. Pour les locaux, selon lui, il n'y a pas de problème. Il souhaite que l'UJM devienne un EPE pour pouvoir intégrer un établissement-composante ENSASE et éviter toute complexification. Il explique qu'il y a une autre solution qui serait un contrat d'association renforcée avec une « superstructure » au-dessus de l'UJM et l'ENSASE. Mais il a écarté cette solution car elle induit une forte complexification. Il explique qu'il n'y a pas de document car ce qu'il veut construire est complètement inédit.

M. le VP aux Moyens pense qu'il y a un impact financier mais à toute petite échelle de grandeur, avec seulement 25 personnels enseignants et 50 000 € de budget recherche pour l'ENSASE. S'il y a eu des échecs, il l'explique par l'insuffisance de la convention qui n'est pas satisfaisante, trop peu engageante et volontariste sur le volet formation. Il explique aussi une volonté de la part de la direction de l'ENSASE de pouvoir bénéficier des moyens de l'UJM parce qu'il y a des problèmes de gestion informatique et RH à l'ENSASE.

M. le DGS dit vouloir faire actuellement un point afin de se concentrer sur les éléments les plus essentiels et ne pas reproduire la surabondance de travail préparatoire qu'avait engendré le projet « Idex ».

D'autres organisations syndicales posent des questions sur la gestion des conventions de recherche et le recrutement pour les composantes.

M. le Président répond qu'il s'agit d'une priorité de l'équipe présidentielle avec le recrutement d'une directrice du partenariat et de la valorisation. Il rappelle que toute l'activité de recherche de l'ENSASE est déjà portée par l'UJM et demande de ne pas dramatiser les sujets de discussion concernant ce projet d'EPE. Il ne veut pas partir à l'aventure sur l'accréditation de nouveaux diplômés. Pour créer de nouvelles formations, il souhaite des moyens supplémentaires.

*** Remarque a posteriori de FO ESR 42.** Pour notre syndicat, la question se pose de savoir en quoi la mise en place d'un tel établissement serait un progrès par rapport à la convention existante, qui pourrait aisément être reconduite. **FO ESR 42 continuera à défendre les personnels face à cet énième projet de restructuration.**

3. Campagne d'emploi des contractuels

Présentation par Mme la DRH. Ce sont des éléments pour compléter la campagne qui avait été très avancée, notamment pour le recrutement des ATER, afin de faciliter le travail des composantes.

*** Question de FO ESR 42.** Y-a-t-il tous les contractuels, y compris ceux financés sur fond propre ?

Mme la DRH répond que sont bien présentés tous les contrats des contractuels, sur ressources centrales et propres.

* **Question de FO ESR 42.** A quoi correspondent les nombres non entiers, par exemple 0,4 à l'école d'économie ?

M. le VP répond que ce sont des postes partagés entre plusieurs composantes.

* **Question de FO ESR 42.** Les CPJ (chaires de professeurs juniors) sont-elles comptabilisées dans ce tableau ?

Mme la DRH répond que non car ils ne sont pas considérés comme des contrats contractuels. Les CPJ remontent dans la campagne de recrutement des titulaires.

VOTE : FO a voté contre

* **Remarque a posteriori de FO ESR 42.** Un des problèmes est le mélange dans un même tableau des emplois qui sont forcément contractuels (ATER, lecteurs, ou même PAST) et des emplois qui sont en fait permanents. Il est donc difficile de faire la distinction entre ces deux grandes catégories, et de voir vraiment les évolutions.

Notre syndicat, cette année, calcule une augmentation de 34% du nombre de recrutement de contractuels. Donc, comme chaque année, **FO ESR 42** ne peut que souligner la part croissante des contractuels à l'UJM. **Notre syndicat n'est évidemment pas contre les recrutements, mais contre le développement accru de l'emploi contractuel permanent et l'augmentation de la précarité à l'UJM, c'est pourquoi nous avons voté contre cette campagne de recrutement.**

4. Contingents de semestres supplémentaires de CRCT par établissement

Présentation de Mme la DRH. Dix CRCT ont été validés au CSA de septembre 2023, deux CRCT supplémentaires sont accordés en SHS.

VOTE : FO a voté pour

* **Remarque a posteriori de FO ESR 42.** Évidemment, le nombre de CRCT reste insuffisant, étant donné que statutairement tout enseignant-chercheur peut en demander un tous les 3 ans, mais nous avons voté pour ces CRCT supplémentaires.

5. Guide de gestion du temps de travail des BIATSS

* **Question de FO ESR 42.** Ce guide fait référence à des spécificités qui sont consignées dans un règlement intérieur du SCD. Nous demandons que ce règlement soit présenté aux élus dans un prochain CSA.

Mme la DRH répond que cette présentation pourra être faite dans un prochain CSA.

* **Intervention de FO ESR 42.** Nous demandons l'ajout d'un paragraphe concernant les ASA syndicales, dans lequel il serait indiqué la référence au Décret 82-447 (Décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique).

Après un premier refus, une argumentation a lieu et M. le Président accepte finalement cet amendement.

* **Remarque a posteriori de FO ESR 42.** Les N+1 qui ne connaissent pas toujours les règles régissant le droit syndical dans la fonction publique auront ainsi un texte de référence dans ce guide.

Les organisations syndicales demandent des précisions sur les dons de jour, le télétravail, l'action sociale...

Mme la DRH répond que le don peut être fait par demi-journée. Sur le télétravail, un chantier est en cours et elle précise qu'il existera un document une fois celui-ci achevé. Pour l'action sociale, il a été enlevé de ce guide tout ce qui ne relevait pas du temps de travail.

VOTE : FO s'est abstenu

6. Avis complémentaire sur la campagne d'emplois des titulaires

Présentation de Mme la DRH.

* **Intervention de FO ESR 42.** Un poste PRAG-PRCE en Anglais apparaît à TSE. Est-ce une création, en plus des deux postes titulaires et du poste contractuel PRAG-PRCE ?

Mme la DRH répond qu'il s'agit d'un recrutement sur un des deux postes titulaires laissé vacant suite à une demande de disponibilité de droit demandée par un PRAG pour l'année universitaire 2024-2025.

VOTE : FO s'est abstenu

7. Bilan sur le télétravail 2023-2024

Présentation par Mme la DRH. Par rapport à l'année dernière, à la demande des organisations syndicales, des graphiques complémentaires ont été rajoutés. Un accord cadre local est en cours de réalisation.

* **Question de FO ESR 42.** FO ESR 42 constate que les services centraux sont très nettement majoritaires dans le nombre de jours télétravaillés. D'où vient ce qui apparaît comme une sur-représentation ?

Mme la DRH répond que les métiers des services centraux, avec moins d'accueil de public, sont plus compatibles avec le télétravail.

Les autres organisations syndicales demandent un complément d'information sur les refus de demandes de télétravail. Il est également demandé un détail sur les catégories de personnels (A, B ou C) qui bénéficient du télétravail.

* **Remarque a posteriori de FO ESR 42.** En général, le développement accentué du télétravail dans un service est le signe de la dégradation des conditions de travail. FO ESR 42 demande donc à ce qu'il soit prêté une grande attention aux services centraux où le télétravail est manifestement en forte croissance.

Notre syndicat continuera à faire respecter le droit des agents en matière de télétravail, avec égalité de traitement dans tous les services et composantes.

8. Calendrier universitaire 2024/2025

VOTE : FO s'est abstenu

FO ESR 42 est réservé sur des dates de pré-rentrée toujours plus précoces au mois d'août et souhaite une véritable fermeture de tous les services de l'université pendant la période estivale du 18 juillet au 17 août.

9. Présentation du renforcement de la politique d'authentification

Présentation par M. Grataloup. Il y a de plus en plus de tentatives d'attaques et de vols d'identifiants. Le projet de renforcement de la politique d'authentification a débuté il y a six mois. L'objectif est d'associer à un mot de passe une autre méthode d'identification. Cela ne se fera pas sur un facteur d'inhérence mais avec un facteur de possession et de connaissance.

Trois systèmes sont envisagés, au choix de l'utilisateur : code aléatoire, free OTP ou Push sur téléphone portable. L'authentification sera demandée une fois par semaine, pour chaque matériel utilisé pour se connecter. La toute première authentification ne pourra être faite qu'en étant à l'UJM ou bien avec un Vpn. Après la phase de test actuellement en cours, il y aura ouverture le 1^{er} mai à l'ensemble du personnel mais de manière facultative. Cette méthode d'authentification sera également proposée aux étudiants à la rentrée 2024.

* **Intervention de FO ESR 42.** Pour **FO ESR 42**, la sécurité informatique est évidemment un secteur à ne pas négliger. Cependant notre syndicat constate que les procédures prévues vont compliquer l'accès à l'Intranet de l'UJM. Pour FO ESR 42, se pose aussi le problème de la frontière entre vie professionnelle et vie personnelle qui s'estompe régulièrement. Nous demandons donc qu'il soit utilisé, de préférence, des méthodes de renforcement de la sécurité qui n'utilisent ni le téléphone portable personnel, ni une adresse de courriel privée.

M. Grataloup répond que cette dernière solution est malheureusement la plus compliquée à mettre en place.

Sur la question du coût posée par une autre organisation syndicale, M. le DGS répond que la solution envisagée était gratuite, hormis le coût d'envoi de texto (2000 € pour 80 000 textos).

10. Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2024

VOTE : FO a voté pour

11. Questions diverses

* **Question de FO ESR 42.** De nombreuses places de parking ont disparu à la création du parc sur le site Tréfilerie. Maintenant, l'UJM prend en charge le stationnement pour seulement certains personnels, avec des comptes Flowbird. Nous demandons une égalité de traitement sur ce point.

M. le Président répond que cette solution, mise en place pour les agents qui bénéficiaient d'une place de parking avant les travaux, est transitoire. Il explique que cette question sera remise en cause un jour ou l'autre et indique que d'autres possibilités sont à l'étude pour l'aide à l'achat de vélos électriques et afin d'aller beaucoup plus loin dans l'accompagnement des trajets domicile-travail en transports en commun. Il précise que la situation est bien différente pour le site de La Métare où la question du stationnement doit continuer à se poser avec une offre de transport en communs beaucoup plus limitée.

Une question est posée sur le déménagement du restaurant universitaire du site Tréfilerie.

M. le Président explique n'avoir aucune inquiétude quant à l'offre de restauration sur les sites Métare et Tréfilerie. L'ouverture des nouveaux locaux sur le site Tréfilerie est planifiée au 15 avril et il sera proposé une offre de restauration aussi bonne qu'avant les travaux. M. le Président rappelle aussi, que la cuisine centrale de La Métare sera reconstruite à un endroit plus central entre l'IUT et la FST et continuera à alimenter les autres restaurants CROUS. Il précise être très mobilisé sur d'autres lieux pour lesquels l'offre de restauration pose problème, comme Roanne, Santé et Manufacture.

Le 14/03/2024

###

Site FO ESR 42

[Contacts / Se
syndiquer](#)

[Nos
communiqués](#)

[CT](#)

[CHSCT](#)

[Syndicat national](#)